AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE

CERTIFIÉE ISO 9001 : 2015

Décision n° 2020 320 /ARCEP/PT/SP/DAF/DCT/DJPC/DAR/GU fixant les bandes de fréquences radioélectriques destinées à l'établissement et à l'exploitation des réseaux de l'internet des objets en République du Bénin.

LE CONSEIL DE REGULATION,

Vu la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin ;

Vu le décret n° 2019-209 du 31 juillet 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste ;

Vu le décret n° 2017-007 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) ;

Vu le décret n° 2017-034 du 25 janvier 2017 portant nomination du Président et de la Vice-Présidente du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) ;

Vu le décret n° 2019-216 du 31 juillet 2019 fixant les modalités d'octroi des licences, des autorisations et des conditions de réalisation de la déclaration relatives à l'exercice des activités de communications électroniques en République du Bénin ;

Vu le décret n° 2019-217 du 31 juillet 2019 fixant les règles de gestion et conditions d'utilisation des fréquences radioélectriques en République du Bénin ;

Vu le décret n° 2019-218 du 31 juillet 2019 fixant la liste des fréquences radioélectriques destinées à l'établissement et à l'exploitation des réseaux ouverts au public soumis de licence en République du Bénin ;

Vu le décret n° 2020-281 du 13 mai 2020 fixant les conditions d'établissement et d'exploitation des réseaux et services de l'internet des objets en République du Bénin;

Vu l'arrêté année 2020 n° 014/MND/DC/SGM/CTJ/CJ/SA/0025SGG20 fixant les règles applicables aux activités de communications électroniques soumises au régime de l'autorisation ;

Vu l'arrêté interministériel année 2019 n° 014/MEF/MND/DC/SGM/CTJ/ DGENP/SA397SGG1 du 29 octobre 2019 fixant les frais et redevances d'exploitation des ressources en fréquences par les exploitants de réseaux radioélectriques.

Vu la communication n° 040/ARCEP/SE/DJPC/DAR/SP/2020 du 05 novembre 2020.

Après avoir délibéré en sa session du 09 novembre 2020 ;

DECIDE

Article 1er : En application des dispositions de l'article 179 de la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin et de l'article 6 du décret n° 2020-281 susvisé, la présente décision fixe la liste des bandes de fréquences destinées à l'établissement et à l'exploitation des réseaux de l'internet des objets en République Bénin.

Article 2 : Les bandes de fréquences utilisées pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de l'internet des objets ouverts aux publics, sont fixées à l'annexe 1 de la présente décision.

Article 3 : Les bandes de fréquences utilisées pour l'établissement et l'exploitation de réseaux indépendants de l'internet des objets, sont fixées à l'annexe 2 de la présente décision.

Article 5 : Les ressources en fréquences objet de la présente décision sont mises à disposition et exploitées conformément à la réglementation en vigueur.

Tél: +229 21 31 01 65 Fax: +229 21 31 00 67 E-mail: contacts@arcep.bj Site web: www.arcep.bj 01 BP 2034 Cotonou

Article 6 : La présente décision prend effet pour compter de sa date de signature et est publiée partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 10 NOV 2020

Ont siégé :

Mesdames :	**Carrelle TOHO ACCLASSATO**
	Esther GANDJI
	Fanta SANGARE BOURAIMA
Messieurs :	**Flavien BACHABI**
	James SECLONDE
	François De Paule AGOUA
	Isidore VIEIRA
	Hakim APITHY
	Léopold ADJAKPA

Le Président,

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE
Le Président

Flavien BACHABI

AMPLIATIONS

Original	**: 01**
MND	**: 01**
Archives	**: 01**

Tél: +229 21 31 01 65 Fax: +229 21 31 00 67 E-mail: contacts@arcep.bj Site web: www.arcep.bj 01 BP 2034 Cotonou

ANNEXE 1 : LISTE DES FREQUENCES DESTINEES A L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION DES RESEAUX IoT OUVERTS AU PUBLIC

FREQUENCES (MHz)
870 - 876
915 - 925

ANNEXE 2 : LISTE DES FREQUENCES DESTINEES A L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION DES RESEAUX IoT INDEPENDANTS

FREQUENCES (MHz)
169
433
863 – 870
2400 – 2483.5
5150 – 5350
5470 - 5725